



Le Congo et l'Union européenne font le point sur la mise en œuvre de leur accord qui réglemente le commerce du bois : l'APV-FLEGT.

Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM) de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) sur l'Application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) – 22&23/06/2016

Communiqué de presse

Brazzaville, 22/06/2016 - Le Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM) de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) sur l'Application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) entre la République du Congo et l'Union européenne, se réunit à Brazzaville **du 22 au 23 juin** pour le suivi semestriel de ses actions.

Le **FLEGT** est une initiative lancée par l'Union européenne pour répondre aux dommages causés par l'exploitation forestière et le commerce de bois illégaux. La République du Congo, a été l'un des premiers pays à ratifier un tel accord qui a pour but de garantir la légalité de la production du bois. Signé le 17 mai 2010, l'APV-FLEGT Congo-UE est entré en vigueur le 1er mars 2013.

En signant cet accord commercial, le Congo s'est engagé à renforcer **la gouvernance forestière**, alors que le bois représente le deuxième secteur économique du pays. À travers un ensemble de réglementations, de contrôles et d'audits, l'APV-FLEGT vise à mettre en place un cadre juridique pour vérifier et garantir la **légalité des bois** et des produits dérivés. À terme, l'objectif est de permettre aux autorités congolaises de délivrer des **attestations FLEGT** pour les bois exportés vers l'Europe. De façon plus globale, il s'agit de s'inscrire dans la dynamique d'un **développement durable** garantissant le respect de l'environnement et des droits humains.

Ce quatrième CCM est organisé pour faire le point sur les progrès réalisés depuis sa dernière réunion tenue à Brazzaville, fin novembre 2015. Composé de représentants de dix ministères congolais, de l'Union européenne, de la société civile et du secteur privé, ce comité conjoint est une occasion d'entretenir un **dialogue** entre toutes les parties prenantes selon **l'approche participative** adoptée par le Gouvernement congolais et l'UE lors des négociations qui ont précédé la signature de l'Accord.

À l'issue des débats entre les experts techniques lors de la journée du 22 juin, les recommandations formulées seront discutées et adoptées officiellement lors de **la session formelle du 23 juin**, co-présidée par **S.E Madame Rosalie Matondo**, Ministre de l'Économie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement et par **S.E Madame Saskia De Lang**, Ambassadeur et Chef de Délégation de l'Union européenne en République du Congo. Un **nouvel aide-mémoire**, qui définira les grandes orientations à suivre pour les six prochains mois, sera signé par les deux parties.

Contacts :

Azaad MANTÉ - Chargée de Communication - (+242) 05 500 24 00 - Azaad.MANTE@eeas.europa.eu